

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 14 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 91'183.00 destiné à financer la révision complète du groupe chaleur force et le remplacement du dégrilleur.

Monsieur Le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Notre commission s'est réunie le mardi 8 mai 2018 en présence du Président du Comité de Direction Monsieur Yves Reymond et de Monsieur Alain Meylan Chef d'exploitation que nous remercions pour la précision et la qualité des réponses aux questions et à la visite des installations concernées de la station où nous avons pu nous rendre compte de la pertinence des travaux demandés.

1. Révision complète du groupe chaleur force.

En effet, comme mentionné dans le préavis, ce groupe est en service depuis 2014 en fonctionnement 24 heures sur 24, 365 jours par an ce qui correspond bien aux 35'000 heures de service préconisées par le constructeur. Le moteur à gaz qui entraîne la génératrice, malgré un entretien régulier, montre des signes d'usures qui justifient cette importante révision, d'autant que la mise en service de la nouvelle station ne se réalisera pas avant 2025 voire 2030.

Afin de maintenir une bonne exploitation de cet élément très important de notre station la commission soutient le comité de Direction dans ce projet.

2. Remplacement du dégrilleur

Cette installation, âgée de 26 ans élément principal à l'entrée de la station, destinée à retenir les déchets de plus de 5 mm protège les systèmes en aval.

Comme nous l'avons constaté lors de la visite l'usure de cette machine est probante et une révision partielle comme devisée par le fournisseur ne garantit pas un fonctionnement optimal à long terme, le motoréducteur pouvant à tout moment subir un défaut d'usure ou de casse qui nécessitera inmanquablement des frais et un arrêt de l'installation.

De plus le nouveau dégrilleur sera plus efficace de par la séparation plus fine des déchets.

La commission considère ce remplacement judicieux.

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 14 tel que présenté et d'accorder le crédit de CHF 91'183.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux d'entretien.

Pour la commission

Christian Dugon, rapporteur

Éric Haldemann

Mme Marion Wahlen

Claude Bosson

François Delafoge

Excusés : Dominique Gafner, Philippe Berger

Arzier – Le Muids, le 10 mai 2018